



Association sportive  
et communautaire  
du Centre-Sud

# Accès aux loisirs pour tous

## Protocole Aide financière

### **Orientation et planification aide financière - Programmes et services**

Le programme d'accès aux loisirs pour tous permet aux familles de l'arrondissement Ville-Marie en situation de vulnérabilité financière de s'inscrire à faible coût à des activités sportives, culturelles, récréatives offertes par L'Association sportive et communautaire du Centre-Sud.

L'ASCCS souhaite rendre accessible ses activités à l'ensemble des enfants de l'arrondissement et permettre l'épanouissement de tous.

Une aide financière et / ou une flexibilité de paiement pourraient être accordées pour certains participants en situation de précarité sous certaines conditions. Possibilité de payer en plusieurs fois sur la session (crédit, paiement préautorisé)

### **Processus de sélection**

#### **En ligne**

Formulaire disponible avant chaque nouvelle année financière. Le formulaire sera ouvert le 01 mai et sera fermé le 30 avril de l'année suivante **Période d'inscription**

Deux semaines avant le début des inscriptions et jusqu'à la fin de l'année financière.

Après ce délai, les membres devront faire une nouvelle demande à l'année financière prochaine.

#### **En présentiel**

Les familles peuvent déposer leur dossier papier au comptoir à l'attention du Responsable de la vie communautaire.

### **Pour bénéficier de l'aide financière,**

1. Si le dossier est reçu avant le début des inscriptions, période de préinscriptions (J-2) réalisée par l'équipe du service à la clientèle (avec des quotas dans chaque activités).



## Association sportive et communautaire du Centre-Sud

2. Si le dossier est reçu après le début des inscriptions, les familles devront procéder à leur inscription au comptoir. Les préposés auront le pourcentage de l'aide attribuée dans le dossier membre de la famille dans SP.

### **Aide financière accordé selon la grille des seuils de faibles revenus 2024**

Pour favoriser un accès égal à nos programmes, toute famille admissible bénéficiera en fonction de sa situation financière d'un tarif réduit\* applicable sur :

- Les activités sportives et de loisirs à la session de 95 % à 5 % de réduction sur les activités grâce à l'aide financière de l'ASCCS
- Le Camp de jour, Camp de relâche, PVA

### **Notes importantes:**

– Prenez note qu'une nouvelle demande est obligatoire à chaque nouvelle année financière. Une demande ne garantit pas une inscription.

– L'aide financière est non-applicable sur la carte membre.

– L'aide financière est non-applicable sur les cours privés, les espaces locatifs, les fêtes d'enfants (...)

– L'aide financière est non-applicable sur les frais d'affiliation annuel obligatoire des Clubs sportifs.

**Protocole :** les familles remettent leur dossier complet. Le dossier reste valide jusqu'à la nouvelle année financière de l'Association, donc 1er mai.

Pour le camp de jour, les familles déjà bénéficiaires de l'aide financière n'autont pas à refaire une demande, le pourcentage de l'aide accordé sur l'année précédente sera pris en compte.

### **Protocole pour les bénéficiaires**

#### **Étape 1**

- 0 à 14 jours avant le début des inscriptions, remplir le formulaire en ligne

Ne pas oublier de nous envoyer vos documents fiscaux pour l'année précédente de celle en cours, ces informations serviront à déterminer l'aide financière qui vous sera accordée.



Association sportive  
et communautaire  
du Centre-Sud

## Étape 2

Vous recevrez un courriel dans les **7 jours ouvrables** suivant le dépôt de votre demande afin de confirmer l'aide financière accordée.

\* Si la demande est traitée suite au début des inscriptions, l'ASCCS ne peut garantir que toutes les activités demandées seront disponibles.

**Si vous n'avez jamais bénéficié de l'aide financière au sein de notre établissement :**

## Étape 1

- 0 à 14 jours avant le début des inscriptions, remplir le formulaire en ligne et envoyer l'ensemble des documents requis à [centre@asccs.qc.ca](mailto:centre@asccs.qc.ca) ou [regisseur3@asccs.qc.ca](mailto:regisseur3@asccs.qc.ca)
- Assurez-vous d'avoir créé un compte ou mis à jour votre compte au sein de l'ASCCS

Important: tous les documents doivent être reçus pour procéder au traitement de la demande:

- Dernier avis de cotisation (**des deux parents** sauf pour les familles monoparentales)
- Carnet de réclamation si vous êtes bénéficiaire de l'aide sociale
- Attestation d'assurance-emploi mentionnant le montant et le nombre de semaines des prestations
- Fiche relative au droit d'établissement (IMM 1000) pour les nouveaux arrivants au Canada
- Preuve d'adresse

## Étape 2

Vous recevrez un courriel dans les **7 jours ouvrables** suivant le dépôt de votre demande afin de confirmer l'aide financière accordée.



Association sportive  
et communautaire  
du Centre-Sud

\* Si la demande est traitée à la suite du début des inscriptions, l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud ne peut garantir que toutes les activités demandées seront disponibles.

\* Le formulaire (version papier) et les documents peuvent être déposés au comptoir de la réception.